YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NDA/FV

REÇU LE
-7 JUIN 2000

DECISION N° 2000 - 133

OBJET : Convention de prestations de service relative à des opérations de lever topographique au 1/200è du 92, rue Charles de Gaulle jusqu'à la place de l'Eglise à Yerres, conclue avec l'Association de topographies, géomètres et techniciens d'études (A.T.G.T.)

Le Député-Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29/06/1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des opérations de lever topographique au 1/200è du 92 rue Charles de Gaulle jusqu'à la place de l'Eglise,

CONSIDERANT que la proposition de l'association de topographies, géomètres et techniciens d'études correspond aux intérêts de la Commune,

- DECIDE -

De signer une convention de prestations de service relative aux dites opérations de lever topographique, avec l'association de topographies, géomètres et techniciens d'études (A.T.G.T.) sise 2 Boulevard des Pays-Bas, B.P. 30, 91250 TIGERY,

DIT que les honoraires sont fixés à 44 500,00 Francs H.T. soit 53 222,00 Francs T.T.C. (cinquante trois mille deux cent vingt deux francs),

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, exercice 2000, fonction 8, sous-fonction 822, article 231371.

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Fait à YERRES, le 26 mai 2000

Le Député-Maire,
Nicolas DUPONT-AIGNAN